

Image not found or type unknown



## délaï de dénonciation de contrats

Par **monw**, le **04/10/2012** à **11:55**

Bonjour,

Je viens d'apprendre par une société d'assurances, qu'étant assurée par l'intermédiaire du crédit lyonnais, je pouvais dénoncer mes contrats dès maintenant alors que les échéances se situent en avril et juin, dès l'instant où j'y suis depuis plus d'1an??

Merci de votre réponse,